

Collection

Working paper

Promotion de l'économie sociale et privatisation du service public de probation en Angleterre et au Pays de Galles

Un exemple de mise en application du
modèle *Big society*

PoI CADIC / Evelyne BIDAULT

Février 2014

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique

Pour la Solidarité – PLS

Fondé à Bruxelles en 2002, ***Pour La Solidarité – PLS*** est un laboratoire d'idées indépendant qui œuvre en faveur de l'Europe solidaire et durable. Engagé à penser et à construire l'amélioration sociétale, ***Pour la Solidarité – PLS*** met au service des décideurs ses réflexions et actions centrées sur la valeur de solidarité.

MISSIONS

En tant que think & do tank spécialisé en matières européennes, ***Pour la Solidarité*** se consacre à la formulation de propositions et recommandations de politiques publiques, à l'accompagnement personnalisé d'acteurs publics et privés sous forme de conseil et de formation et à la gestion d'espaces pluriels d'information et de dialogue.

FAIRE RÉSEAU

Animé par la volonté de créer des liens de coopération, ***PLS*** conseille les acteurs clés (pouvoirs publics, entreprises et organisations de la société civile) et les fédère en un vaste réseau ouvert de partenaires européens. Grâce à cette communauté d'alliances ***Pour la Solidarité – PLS*** développe de nombreux projets transnationaux.

COLLECTION ÉDITORIALE

Pour la Solidarité – PLS édite une série de publications périodiques, disponibles en version papier et digitale sur son portail web. Les Cahiers de la Solidarité présentent les résultats de recherches comparatives européennes, les Working Papers donnent un éclairage sur des enjeux d'actualité, les Études & Dossiers apportent analyse et réflexion sur des sujets innovants. Le Télex de la Solidarité, lettre électronique mensuelle, permet de suivre l'actualité européenne.

VEILLE EUROPÉENNE

Quatre Observatoires européens et leurs newsletters consultables en ligne, recensent de façon thématique les bonnes pratiques et l'actualité en matière d'Économie sociale, de Diversité, de Participation citoyenne et de Logement durable.

FAVORISER LE DIALOGUE

PLS organise et participe à de nombreuses rencontres et conférences au niveau européen. Sa présence à Bruxelles et son réseau de partenaires dans les États membres lui permettent d'être présent dans des lieux de discussion pour échanger et débattre de l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

DE L'IDÉE AU PROJET

Fort de son expérience décennale en matière d'accès aux financements européens, ***Pour la Solidarité*** multiplie les initiatives sur le terrain et accompagne les acteurs politiques, économiques et sociaux en délivrant de façon dédiée des services de conseil, de formation et de veille spécialisée.

Pour la Solidarité – PLS concentre ses activités sur cinq axes directeurs :

- Affaires sociales
- Économie sociale
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et Diversité
- Développement durable
- Participation citoyenne

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

La Transition : un enjeu économique & social pour la Wallonie, Cahier n° 32, Mars 2013

Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?, Cahier n° 31, Février 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 30, novembre 2012

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Les emplois verts, nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe, Cahier n°28, mai 2012

Vieillessement actif et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Alimentation : circuits courts, circuits de proximité, Cahier n° 20, 2009

L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Construire des villes européennes durables, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Libéralisation des services et du secteur associatif, Cahier n° 9, 2007

Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques, Cahier n° 8, 2006

La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ? Cahier n° 7, 2006

Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise, Cahier n° 6, 2006

Ce working paper est une publication électronique qui peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Table des matières

Introduction.....	6
I. Le système actuel de probation en Angleterre et au Pays de Galles	7
A. Organisation du système public de probation	7
B. Évolution	10
II. Vers une structure transversale privée de la gestion des détenus et des ex-détenus : présentation de la réforme <i>Transforming Rehabilitation</i>	12
III. Un exemple de partenariat privé : <i>The Alliance, together transforming lives</i>	14
A. Présentation générale	14
B. Organisation du partenariat.....	15
C. Le processus de prise en charge des délinquants par <i>The Alliance</i>	16
D. Résultats intermédiaires	18
Conclusion.....	19
Références et sources bibliographiques.....	20

Introduction

Dans un précédent working paper intitulé [Le Tiers-secteur au Royaume-Uni : historique, état des lieux et perspectives](#), *Pour la solidarité* présentait l'importance grandissante de l'économie sociale au Royaume-Uni. Depuis son élection en 2010, le Premier Ministre conservateur David Cameron dirige un gouvernement de coalition entre les conservateurs et les libéraux-démocrates qui porte un projet phare : *the Big society*. Il consiste à opérer une forte décentralisation pour donner davantage de pouvoirs aux individus, aux familles et aux communautés locales considérés comme mieux à même d'identifier la demande sociale et de répondre efficacement et de manière innovante aux besoins sociaux locaux (logement, chômage, etc.). Ce projet repose sur la réduction des dépenses publiques par la délégation de prestations de services publics, qui autrefois incombaient à l'État, à des acteurs compétents sur la base de partenariats stratégiques. Ainsi, au détriment de la bureaucratie, un soutien est apporté au développement des organisations de l'économie sociale, nommée *Voluntary, Community and Social enterprise Sector* (VCSE).

La réforme du service public de probation en Angleterre et au Pays de Galles est un exemple qui illustre parfaitement cette transformation de la société britannique. En effet, ces institutions sont aujourd'hui principalement publiques ; les organisations privées jouent un rôle important mais pas essentiel. Or, la réforme *Transforming Rehabilitation* du gouvernement britannique tend à transformer radicalement cet équilibre durant l'année 2014. En effet, les organisations privées, notamment les organisations de volontaires et les entreprises sociales, devront prendre en charge tout le trajet de réinsertion des détenus et ex-détenus depuis la prison jusqu'à l'après-libération. Cette réforme vise une privatisation radicale de la probation. Le gouvernement considère les organisations privées plus efficaces et plus à même de réduire le taux de récidive. Dans le même temps, il espère que cette privatisation permettra d'économiser de l'argent public.

Dans ce working paper, nous présenterons tout d'abord le service public actuel de probation en Angleterre et au Pays de Galles. Dans une seconde partie, la réforme de la probation *Transforming Rehabilitation* engagée par le Ministre de la Justice sera décrite précisément. Enfin, des partenariats privés ont déjà été tissés dans le secteur de la réinsertion sociale des détenus et ex-détenus. C'est ce que nous illustrerons par l'étude du partenariat *The Alliance*.¹

¹ Ce working paper a été en partie rédigé sur base de la visite d'étude à Londres des 11 au 15 novembre 2013 dans le cadre du projet européen [Transition to freedom](#). *Pour la Solidarité* est partenaire, depuis le mois d'août 2013, de ce projet financé par le Fonds Social Européen, coordonné par le [Centre Roumain pour l'Education et le Développement](#) (CRED). Il a pour objectif l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des ex-détenus en Roumanie, en vue de diminuer le taux de récidive.

I. Le système actuel de probation en Angleterre et au Pays de Galles²

Le Ministère de la Justice britannique est responsable de la gestion des prisons et des services de probation en Angleterre et au Pays de Galles. Les services de probation participent à l'œuvre judiciaire en réalisant des expertises et en donnant des avis. Ils participent aussi au travail qui vise à amener le détenu à pouvoir solliciter un aménagement de peine, puis ils contribuent à la réalisation du projet de réinsertion une fois le détenu libéré.

A. Organisation du système public de probation

Au niveau national, le *National Offender Management Service* (NOMS) est responsable de la gestion des prisons, des peines et des délinquants, de la lutte contre la récidive et donc aussi des services de probation en Angleterre et au Pays de Galles. Le NOMS a été créé en 2008 pour permettre une meilleure efficacité des services rendus des services de probation et des prisons. Le *Probation Service* supervise des ex-détenus qui ont reçu un *community order* (une peine à purger au sein de la communauté) par le tribunal ou qui ont été libérés de prison sur libération conditionnelle ou sur parole. Le service de probation est actif dans les cours de justice, en prison (*in custody*) et en dehors de la prison (*in community*). Le tableau suivant décrit le travail du service de probation durant les différentes étapes de la procédure criminelle³ :

	Phase pré–procès	Procès et phase d'exécution de la peine	Phase post–libération
Préparation d'un rapport précédent la sentence sur le délit et l'accusé		X	
Surveillance/assistance aux détenus avant le procès	X		
Surveillance et organisation du service communautaire		X	
Surveillance/organisation de projets de formation et d'éducation		X	X
Supervision des programmes de traitement liés à la drogue et à l'alcool		X	X
Supervision du monitoring électronique		X	X
Programmes accrédités		X	X

² Description de l'organisation de la probation en Angleterre et au Pays de Galles dans : Nathan Dick, *Navigating the criminal justice system*, <http://www.clinks.org/criminal-justice/guide-criminal-justice-system>, Série Do It Justice, Clinks : London, Juillet 2012.

³ The European Organisation for Probation, *Summary information on probation in England and Wales*, http://www.cepprobation.org/uploaded_files/Summary%20information%20on%20England%20and%20Wales.pdf, pp.4–5, consulté le 17/04/2014.

Résidence dans un hôtel approuvé ou un autre endroit	X	X	X
Exclusion d'un lieu		X	X
Traitement de la maladie mentale		X	X
Surveillance		X	X
Centre de présence		X	
Rapport pré-condamnation	X		
Surveillance de la sanction de probation		X	
Surveillance d'une condamnation avec sursis		X	
Surveillance des mesures spéciales pour les toxicomanes		X	
Surveillance des libérations conditionnelles ou sur parole			X

Le Service de probation est divisé en 35 *Probation Trusts* régionaux en Angleterre et au Pays de Galles ; ils mettent en place les éléments opérationnels du Service de probation dans la communauté (*in the community*). Ces *Probation Trusts* comme pour le Service national de probation national travaillent en collaboration avec d'autres organisations publiques (notamment pour les délinquants dangereux), privées et de volontaires dans le cadre d'appels d'offre pour fournir du soutien aussi bien aux victimes qu'aux délinquants grâce à divers types d'aides : logement, emploi, éducation, traitements médicamenteux et gestion de dettes. Ils ont pour objectif de réduire la récidive et de protéger la population. Le [London Probation Trust](#) est le plus important des 35 services de probation d'Angleterre et du Pays de Galles. 2 500 employés supervisent 40 000 délinquants.

Un dernier système mis en place est important : le *Integrated Offender Management* (IOM). Depuis 2009, des accords IOM ont été introduits dans chaque zone locale en Angleterre et au Pays de Galles pour faire travailler ensemble tous les acteurs actifs dans la gestion des délinquants : la police, les services de probation, les prisons et les organisations de la société civile et de volontaires et les entreprises sociales. Leur objectif commun est de réduire le taux de récidive chez les délinquants les plus récidivistes. Les IOM sont considérés comme des hubs de partenariats au niveau local.

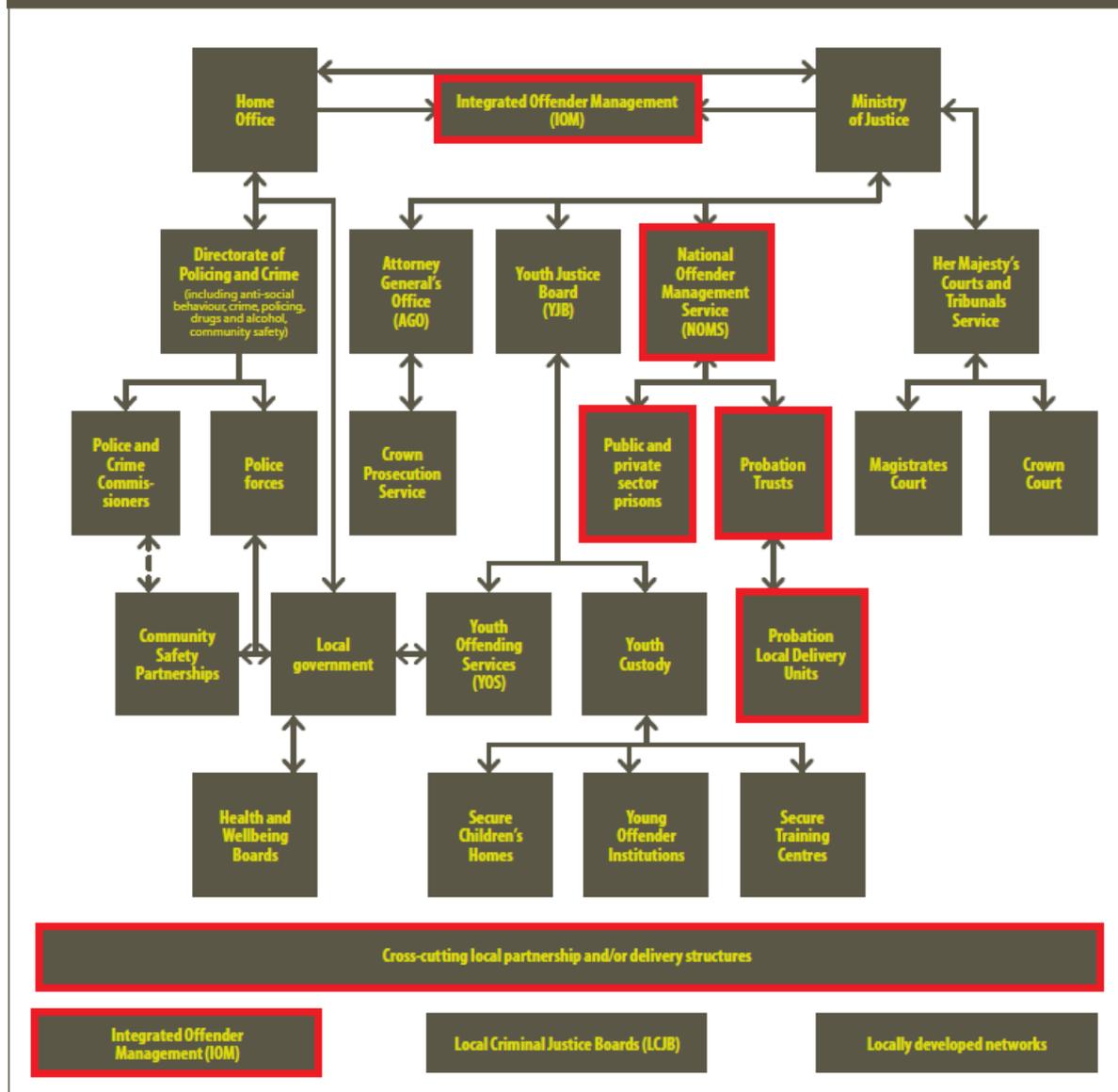
CLINKS : la plateforme de la société civile active dans la gestion des détenus et des délinquants

Les secteurs associatif et de l'entrepreneuriat social sont appelés *Voluntary, Community and Social enterprise Sector* (VCSE) au Royaume-Uni. Les principes de nombreuses organisations sont des actions basées sur le volontariat de leurs membres et l'engagement envers la communauté. Ce secteur est très actif dans la réinsertion des détenus (1 500 organisations en Angleterre et au Pays de Galles). L'association Clinks joue le rôle de plateforme de représentation, de coordination et de promotion pour tous ces organismes et offre de nombreux services : soutien local aux associations dans leur collaboration avec le système judiciaire, promotion du travail des organisations du VCSE, développement de partenariats et de réseaux avec des organisations spécialistes dans certaines problématiques, formation de volontaires, promotion de bonnes pratiques, identification de secteurs prioritaires et de solutions, etc. Les associations paient pour devenir membres et bénéficier des services de Clinks. La plateforme a créé une database qui répertorie toutes les organisations et bonnes pratiques.

Le schéma suivant décrit le système judiciaire en Angleterre et au Pays de Galles. En rouge sont mises en évidence les institutions actives dans la gestion des détenus et ex-détenus.⁴

⁴ Dick, *Navigating the criminal justice system*, <http://www.clinks.org/criminal-justice/guide-criminal-justice-system>, Juillet 2012, p.4.

THE CRIMINAL JUSTICE SYSTEM AT A GLANCE



B. Évolution

La probation britannique s'est longtemps exercée dans la pure tradition de l'aide sociale, pour ensuite se concentrer sur un travail de réhabilitation, de lutte contre une récidive qui entraînait la surpopulation carcérale. Toutefois, ces dernières années, une autre évolution s'est fait jour avec l'apparition d'un projet moins ambitieux. La probation s'est orientée vers la gestion de punitions. Elle a dû permettre la prononciation de peines alternatives à l'enfermement ou de décisions d'aménagements de peines, en organisant le contrôle et la surveillance de ces mesures et peines. Elle a ainsi rompu avec les racines traditionnelles de travail social pour devenir un organisme d'application de la loi.

Cette évolution a eu pour conséquence l'apparition du secteur privé pour réaliser le travail social dont les détenus et ex-détenus ont besoin. Elle a aussi conduit à une nouvelle réforme qui entrera en vigueur au premier avril 2014 (voir prochain chapitre). La tendance à la

privatisation va aller en s'accroissant. Une place plus importante sera accordée aux organismes privés. Secteurs public, privé et bénévole seront ainsi invités à travailler ensemble pour réduire les taux de récidive élevés.

II. Vers une structure transversale privée de la gestion des détenus et des ex-détenus : présentation de la réforme *Transforming Rehabilitation*⁵

Transforming Rehabilitation est la réforme du Ministère de la Justice concernant la fourniture de services aux délinquants *in the community* afin de réduire le taux de récidive et de protéger la population tout en rendant ces services plus efficaces financièrement. Cette nouvelle approche veut appliquer le principe de concurrence à la gestion des détenus et des ex-détenus par la privatisation de ces services et le paiement des organisations privées uniquement en cas de baisse réelle du taux de récidive. La réforme met l'accent sur la réintégration sociale du plus grand nombre possible de détenus en collaboration avec le *Voluntary, Community and Social enterprise Sector*. Le postulat de départ est que les programmes conçus et réalisés par le privé sont plus efficaces que ceux du secteur public qui restera en charge du contrôle de ces organisations privées.

Cette réforme contient cinq éléments clés :

- Un nouveau service public nommé *National Probation Service* va être créé. Sa mission sera de protéger la population et de développer l'expertise et la professionnalisation de la probation ;
- Chaque délinquant sortant d'une peine de prison de moins de 12 mois sera placé sous un régime de surveillance et de réhabilitation *in the community* de 12 mois. Cette surveillance sera mise en place pour les 50 000 délinquants multi-récidivistes ;
- Un service national *through the prison gate* sera mis en place, afin que les délinquants puissent être pris en charge par une seule structure de la prison au retour dans la communauté. Le détenu sera transféré dans une prison proche de son lieu de vie au minimum trois mois avant sa libération ;
- Les services de surveillance et de réhabilitation seront privatisés et considérés comme un marché ouvert à de nombreux fournisseurs de service afin de mettre en place les pratiques les plus efficaces au niveau national et local grâce aux secteurs publics, privés et d'organisations de volontaires ;
- Des primes seront accordées aux fournisseurs de service, afin qu'ils mettent en place leurs pratiques de façon flexible et libre par rapport à la bureaucratie à condition qu'ils atteignent de réels résultats en termes de baisse du taux de récidive.

L'objectif de cette réforme, qui devrait entrer pleinement en vigueur au 1^{er} juin, est de réduire le taux de récidive, actuellement de 58% pour les condamnés à des peines de 12 mois ou moins. La volonté du Ministère de la Justice est de mettre l'accent sur la réinsertion, sur la lutte contre la récidive ; les entrées en incarcération sont limitées au maximum. Pour réaliser ces objectifs, les alternatives à l'incarcération ont été multipliées de même que les allègements de peine assortis d'un accompagnement. Le Ministère de la Justice considère

⁵ Sur la nouvelle réforme: Ministry of Justice, *Transforming Rehabilitation*, <http://www.justice.gov.uk/transforming-rehabilitation>, 2014, consulté le 14/02/2014.

qu'une clé réside dans le lien relationnel. Le modèle des prisons a ainsi été revu en les rapprochant des lieux de vie.

Le service public de la probation va dès lors être démantelé. Les 35 *Probation Trusts* existants vont être supprimés et remplacés par un service unique au niveau national (*National Probation Service*), responsable uniquement du suivi des délinquants les plus dangereux. Pour chaque délinquant, une évaluation du risque sera réalisée par les services de probation. Les cas les plus dangereux seront conservés au sein du service public, alors que les autres seront cédés au secteur privé. Ce dernier traitera alors directement avec la juridiction compétente. Ce service privé d'accompagnement pourra à son tour travailler en collaboration avec des services plus spécialisés. Les services de probation dénoncent le démantèlement des *Probation trusts*, les seuls organismes qui ont l'expérience de travailler à la réhabilitation des délinquants, tandis que les consortiums privés tels que *The Alliance* (voir chapitre suivant) se réjouissent de ces nouvelles opportunités pour développer leurs services. En effet, les organisations privées sous contractantes chargées du travail de surveillance et d'accompagnement, nommées *Community Rehabilitation Companies*, seront au nombre de 21 soit une par région de l'Angleterre et du Pays de Galles. Elles seront sous-traitantes des services de probation nationaux et seront sélectionnées dans le cadre d'appels d'offres lancés au printemps 2014.

L'État s'est tourné partiellement vers des organisations privées pour gérer le secteur pénitentiaire ainsi que celui de la réinsertion sociale des détenus. Aujourd'hui, plusieurs prisons dépendent déjà d'organismes privés et cette tendance va se poursuivre. Les associations et les organisations de bénévoles sont vouées à jouer un rôle de plus en plus important. Par exemple, le secteur privé peut créer des prisons, s'occuper de sa gestion, du transport des détenus, des bracelets électroniques, des mises au travail de détenus et de leurs formations. Toutes ces activités sont contrôlées par l'État, mais aussi supervisées par des universités qui évaluent l'impact, les résultats de ces organisations. Ces mesures de l'impact permettent ensuite aux institutions publiques de rétribuer financièrement les organisations qui ont atteint leurs résultats en terme de diminution du taux de récidive. A cet effet a été créé par le Ministère de la Justice en avril 2013 le *Justice Data Lab*. Il a pour mission de donner une meilleure compréhension de leur impact aux *Voluntary, Community and Social enterprise organizations*. Après avoir fourni des données concernant un groupe de délinquants avec qui l'organisation a travaillé, le *Justice Data Lab* fournit un rapport sur le taux de récidive en comparaison avec un groupe de contrôle de délinquants possédant les mêmes caractéristiques. La différence entre les deux taux représente l'impact de l'organisation.⁶

Avec la réforme *Transforming Rehabilitation*, il est espéré que les délinquants moins dangereux seront mieux pris en charge grâce à plus d'individualisation et plus de spécialisation. Il est espéré aussi que le coût des prises en charge diminuera grâce au jeu de la concurrence.

⁶ NPC, Clinks, Ministry of Justice Data Lab, <http://www.clinks.org/sites/default/files/MoJ%20Data%20Lab%20briefing.pdf>, consulté le 14/02/2014.

III. Un exemple de partenariat privé : *The Alliance, together transforming lives*⁷

A. Présentation générale

The Alliance est un partenariat privé spécialisé dans la gestion des délinquants en prison et après leur libération dans la communauté. Les services proposés sont construits avec ses clients, les partenaires locaux et les utilisateurs des services. Ce partenariat a été créé en 2006 entre trois organisations Catch22, Turning Point et Serco, lorsqu'il a remporté un appel d'offre lancé par le Ministère de la Justice visant à assurer l'accompagnement des détenus dans leur processus d'insertion sociale et professionnelle au sein de la prison (*in custody*), au moment de leur libération (*Through the gate*) et après celle-ci dans la communauté (*in community*) en collaboration avec de nombreux acteurs locaux. Bien qu'ayant démarré avant la réforme *Transforming Rehabilitation*, cet appel d'offre est de la même philosophie. D'ailleurs, le Consortium *The Alliance* est particulièrement intéressé par la réforme à venir et compte répondre aux appels d'offre lancés au printemps 2014 dans plusieurs régions.

Les trois membres du partenariat *The Alliance*

Catch 22 est une association philanthropique existant depuis 1788 sous le nom de *Philanthropic Society* ; elle a pris le nom de Catch 22 en 2008. Son objectif est de fournir des services aux populations vulnérables dans tous les aspects de leur vie. Ses principaux axes d'intervention sont : (1) des programmes d'éducation et d'apprentissage, (2) un accompagnement vers l'emploi, (3) des services de soutien aux familles, (4) un soutien aux jeunes en difficulté (drogues, gangs), (5) un soutien aux détenus et ex-détenus.

SERCO est une société publique à responsabilité limitée internationale qui fournit des services pour des organisations publiques et privées depuis plus de 50 ans. Elle est active dans les secteurs d'offre de transport, de recherche d'emplois durables pour les chômeurs de longue durée, de la santé, de l'amélioration de l'environnement local, de la réhabilitation des détenus, de la protection des frontières et du soutien aux forces armées.

Turning Point est une entreprise sociale qui a pour finalité l'amélioration des conditions de vie des personnes et des communautés depuis 50 ans en Angleterre et au Pays de Galles. Elle fournit des services dans les domaines de la santé mentale, des troubles de l'apprentissage, de l'abus de substances et de l'emploi.

Sites internet : [Catch 22](#), [Turning Point](#) et [SERCO](#).

Pour réduire le taux de récidive, l'approche de *The Alliance* est la suivante :

- évaluation des risques et des besoins des individus et établissement d'un plan individualisé d'insertion ;
- construction de relations de qualité avec les utilisateurs des services ;
- recrutement de bénévoles, dont des mentors ex-délinquants ;
- travail étroit avec les services de probation, la police et d'autres partenaires locaux dont des organisations VCSE.

⁷ Pour plus de précisions sur *The Alliance* : Catch22, *The Alliance offender management*, <http://www.catch-22.org.uk/who-we-are/collaboration/the-alliance/>, consulté le 14/02/2014.

L'objectif principal du programme est la réhabilitation du détenu et la diminution du taux de récidive. Selon le principe du *paiement par résultat* (inscrit aussi dans la réforme *Transforming Rehabilitation*), 10% des revenus du consortium dépendent d'une réduction annuelle de 5% du taux de récidive, ce qui correspond à 15 000 délits évités. Ce système de paiement par résultat a entraîné un changement dans la manière de gérer l'insertion des prisonniers grâce à l'intervention du secteur privé et associatif spécialisé dans le secteur. Grâce au recours au secteur privé pour la prise en charge des détenus, l'État espère une meilleure individualisation de la prise en charge, et donc une plus grande efficacité dans le travail de réinsertion sociale. *The Alliance* explique elle-même que cela permet de nombreuses économies pour les pouvoirs publics et que cela a un impact positif sur les individus et la communauté.

B. Organisation du partenariat

The Alliance offre plusieurs services menés en collaboration avec le *London Probation Trust* (voué à disparaître en 2014), la police et de nombreux organismes philanthropiques, tels que le [St Giles Trust](#). Les services proposés par *The Alliance* sont les suivants:

- La prison pour adultes et l'institution pour jeunes délinquants de Doncaster (*HMP and YOI Doncaster*) ;
- La prison de Thameside (*HMP Thameside*) ;
- La prison de Ashfield (*HMP Ashfield*) ;
- Le service de mentoring de jeunes délinquants à Londres (*London Community Payback Mentoring Service*).

Il est à noter que *The Alliance* collabore avec de nombreux partenaires dans le cadre de l'*Integrated Offender Management (IOM)*, le cadre réglementaire bientôt obsolète, qui permet à tous les acteurs de l'insertion des détenus de travailler de manière coordonnée (services de police, de probation, programmes d'intervention en matière de drogue, etc.).

La [prison de Doncaster](#), gérée depuis sa création en 1994 par Serco, est la 8^{ème} plus grande prison du Royaume-Uni avec une capacité de 1145 détenus pour un staff de 600 personnes plus le personnel éducatif et médical. Elle accueille uniquement des détenus de catégorie B.⁸ La prison de Doncaster est active dans le soutien des détenus dès l'entrée en prison à la libération, jusqu'à la réinsertion dans la communauté afin de réduire le taux de récidive des délinquants condamnés à de courtes peines. La [prison de Thameside](#), gérée par les trois partenaires de *The Alliance*, accueille aussi des hommes de catégorie B, alors que la [prison d'Ashfield](#) prend en charge des délinquants sexuels de catégorie C. On peut voir [lci](#) en vidéo l'organisation de la prison de Doncaster et le travail fourni par Serco et Catch22.

Au sein de ces prisons sont mises en place de nombreuses activités afin de lutter contre la récidive *in custody*. Par exemple, Serco a créé le programme [Families First](#) dans la prison de Doncaster qui vise à améliorer les relations entre les détenus et leurs familles, relations considérées comme essentielles pour lutter contre la récidive. Une aile entière de la prison

⁸ Au Royaume-Uni, il existe 4 catégories de détenus de A à D, des plus dangereux aux moins dangereux.

est dédiée à l'accueil des familles, la réalisation d'activités familiales et d'ateliers sur le rôle des parents. Parmi les activités proposées (voir [ici](#) une vidéo), citons les suivantes :

- *Treasure Box* : une initiative qui permet aux pères de tisser les liens avec leurs enfants grâce à l'art ;
- *Daddy Newborn* : premières rencontres entre les pères et les bébés nés durant leur incarcération dans une nurserie où le jeune papa peut baigner, langer son bébé, et donc tisser les premiers liens avec lui ;
- Ateliers cuisine et une salle de jeu.

Catch 22 est en charge des services de Mentoring à Londres dans le cadre de l'appel d'offre remporté par le partenariat *The Alliance*. Avec le *London Probation Trust*, l'association développe différents projets en faveur des anciens détenus ou de personnes effectuant une peine d'intérêt général, par l'intermédiaire de mentors qui les aident dans leurs démarches d'insertion et dans la résolution de problèmes facteurs de récidive. Ainsi, le quatrième service rendu par *The Alliance* est le [London Community Payback Mentoring Pilot](#), géré conjointement par Catch22 et Serco. Ce projet est destiné aux jeunes de 16 à 17 ans ayant commis un délit et soumis à une peine d'utilité publique. Ces jeunes sont suivis par des mentors, spécialement formés pour travailler avec ce groupe d'âge, qui ont pour mission de les accompagner pendant trois mois dans la résolution des facteurs ayant conduit au délit (addiction drogues et alcools, santé mentale, décrochage scolaire, problèmes familiaux, implications dans des gangs). Les mentors peuvent être soit salariés soit bénévoles ; ils rencontrent les jeunes pour les soutenir dans divers domaines : se conformer aux décisions judiciaires, gérer leur argent et leur logement, améliorer leur bien-être et leur santé, accéder à des formations, etc. Chaque jeune délinquant suit un plan individualisé d'insertion en fonction de ses besoins et objectifs.

Catch 22 propose deux autres projets de mentoring : le [London Male Mentoring Service](#) et le [London Female Mentoring Service](#). Le premier cité est un projet de mentoring de jeunes détenus (18 à 25 ans) par des mentors, eux-mêmes anciens détenus (*Peer Mentoring/Tutorat par les pairs*). Cette alternative à la prison a été mis en place par Catch22 en partenariat avec St Giles Trust et le *London Probation Service* pour de jeunes délinquants encadrés de façon hebdomadaire pendant une période de 6 mois minimum par des mentors. Un plan individualisé d'insertion sociale est établi avec le jeune homme concerné selon ses besoins et ses objectifs : accès et maintien au logement, gestion de l'argent (aides sociales), santé et bien-être, formation et recherche d'emploi, estime de soi, tissage de liens familiaux. Les mentors peuvent accompagner les jeunes hommes à des rendez-vous et leur servent de modèle. Le second projet est destiné aux femmes de plus de 18 ans qui bénéficient, via des rencontres hebdomadaires avec un mentor et durant une période de minimum 6 mois, d'un budget leur permettant de réaliser les objectifs de leur plan individualisé d'insertion (emploi, logement, formation, soins).

C. Le processus de prise en charge des délinquants par *The Alliance*

Il a été démontré que 60% des récidives avaient lieu dans les 12 mois qui suivaient la libération et que les deux tiers avaient lieu durant les trois premiers mois, d'où l'importance

d'une préparation et d'un accompagnement à la libération des détenus et ex-détenus. C'est ce qu'a mis en place *The Alliance* dans les prisons de Doncaster et de Thameside. Dès le début de l'incarcération, un plan individualisé d'insertion est élaboré à l'aide d'un travailleur social (*case worker*) de Catch22 qui tisse une relation privilégiée avec le détenu. Le plan individualisé a pour but de mesurer les risques liés à la personne et de comprendre les obstacles à son intégration sociale. Un mentor (un pour 40 à 60 détenus) est désigné et il accompagnera le détenu jusqu'à son retour à la vie civile. Dans la gestion du quotidien, les équipes de la prison s'efforcent de « casser le cercle », c'est-à-dire d'éviter de se lancer dans la spirale de la violence avec les mesures disciplinaires qui en découlent. Ce travail d'accompagnement est poursuivi au-delà de la libération principalement pour les libérés conditionnels ainsi que pour les personnes surveillées électroniquement. Dans la communauté, les *case workers* travaillent en relation étroite avec d'autres institutions, telles que la police, les services de probation, des équipes chargées des questions de dépendance à l'alcool ou à la drogue et les conseils locaux responsables des questions de logement et des prestations sociales.

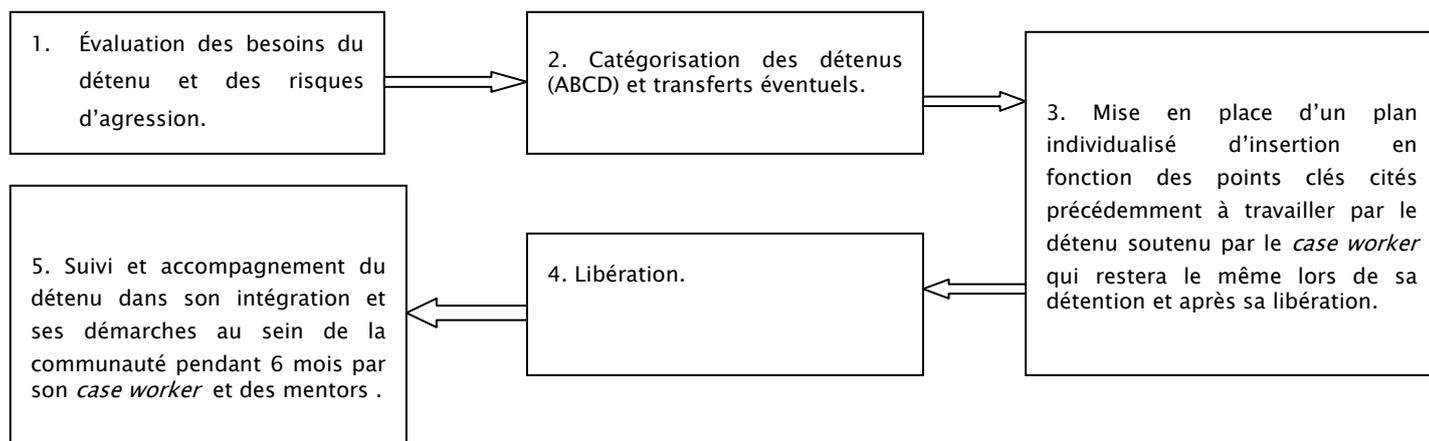
L'Unité de gestion des détenus (*Offender Management Unit*) repose sur trois principes :

- Un encadrement personnalisé : un travailleur social (*case worker*) pour un détenu et l'élaboration d'un plan individualisé d'exécution de la peine et d'insertion ;
- Une continuité dans l'encadrement de l'arrivée en prison à la réinsertion du détenu après sa libération (*end to end case management*) ;
- Des services multidisciplinaires et un partenariat avec d'autres acteurs locaux tant au sein de la prison (*in custody*) qu'à l'extérieur (*in community*).

Le plan individualisé d'exécution de la peine et d'insertion prévoit l'intervention de différents services en fonction de sept points clés de l'insertion :

- La gestion des finances et des dettes ;
- L'amélioration des attitudes, modes de pensée et comportements ;
- Le maintien des liens familiaux et parentaux ;
- L'amélioration des compétences scolaires et professionnelles (lecture, écriture, formation professionnelle, apprentissage, travail au sein des entreprises sociales collaborant avec la prison) ;
- La fin de l'addiction à l'alcool et à la drogue ;
- L'amélioration de la santé mentale et physique ;
- L'accès à un logement après la libération.

Le trajet d'insertion du détenu est le suivant :



Avec ce système, il est constaté que le risque de récidive diminue très sérieusement après un délai de 12 à 13 mois de libération. Les trois premiers mois après la libération sont les plus importants, durant lesquels il est indispensable que les besoins essentiels de l'ex-détenu comme le logement et les moyens de subsistance soient comblés. C'est pourquoi un soutien important est accordé aux détenus dans les premières semaines après la sortie de prison grâce aux mentors bénévoles. Les ex-délinquants ont aussi la possibilité d'entamer une reprise d'études, une formation ou de se diriger vers des opportunités d'emploi.

D. Résultats intermédiaires

The Alliance fournit des résultats intermédiaires concernant la prison de Doncaster. Entre octobre 2011 et septembre 2012, le taux de récidive des ex-détenus de la prison était 3,2% plus faible qu'en 2009. En comparaison, le taux national de récidive a augmenté de 0,8% durant la même période. De plus, entre 2012 et 2013, 97,67% des délinquants ayant purgés des condamnations de moins de 12 mois s'étaient installés dans un logement et 46,1% avaient progressé en sortant de prison soit dans un programme éducatif, soit dans une formation ou dans un emploi.⁹

⁹ Catch 22, *HMP & YOI Doncaster Offender Management and Resettlement*, <http://www.catch-22.org.uk/programmes-services/hmp-yoi-doncaster-offender-management-resettlement/>, consulté le 17/02/2014.

Conclusion

L'État britannique affirme clairement que ce n'est pas l'emprisonnement en soi qui permet de réduire la récidive, mais que c'est le travail visant à la réinsertion qu'on y développe qui peut permettre cette réduction. Mais en réalité, ce travail commence bien avant la sanction. On commence par mettre en place des programmes d'intervention au niveau de la prévention. Par exemple Catch 22 a réuni dans [*The Dawes Unit*](#) des chercheurs, des responsables politiques, des organisations de terrain, des familles et des écoles afin de lutter contre les gangs à Londres. L'objectif de l'unité est d'empêcher la participation des jeunes dans des gangs et donc de diminuer le nombre de crimes commis par ces organisations. Des activités de diversion et de sensibilisation sont proposées aux jeunes dans les écoles, les prisons et auprès des parents, afin qu'ils n'intègrent pas ou ne réintègrent plus les gangs.

Lorsqu'il y a incarcération, la personnalité du détenu – et le risque qu'il représente – vont être évalués et un plan individualisé va être conçu et des programmes spécifiques vont être mis en place afin de donner au détenu les outils nécessaires à sa resocialisation. Ainsi, les formations, le sport ou le travail sont sources d'observation du détenu afin de pouvoir lui faire les meilleures propositions d'activités. Le rétablissement des liens familiaux va être privilégié car la famille doit un jour soutenir le libéré dans sa reconstruction. Un mentor va lui être attribué avec pour tâche d'être au côté du détenu, puis d'être au côté du libéré (et de sa famille) pour le soutenir, le conseiller, l'aider, pour tenter de lui faire comprendre ce qu'un candidat employeur peut attendre de lui pour pouvoir l'engager. Un soin tout particulier est accordé à la transition entre l'intérieur et l'extérieur, à la continuité dans l'accompagnement, dans les efforts et la voie entreprise. Le système possède donc cette cohérence qui veut lutter contre la récidive. Cette logique va jusqu'à faire dépendre la dotation des prisons privées de la réduction du taux de cette récidive.

La réforme de la probation *Transforming Rehabilitation* insiste fortement sur ces aspects. La grande différence avec le service public précédent de probation est l'accent mis sur la participation pleine et entière d'organisations privées, notamment du secteur des organisations philanthropiques, de volontaires et les entreprises sociales, qui doit à terme prendre en charge toutes les étapes de la réinsertion des détenus et ex-détenus, de la prévention à l'après-libération en passant par les prisons. Cette réforme s'inscrit donc parfaitement dans le modèle de société défendu par le gouvernement britannique *Big Society*. Celui-ci a lancé une grande réforme de l'État, afin que ce dernier devienne moins coûteux à l'aide des organisations de volontaires considérées comme plus efficaces au contraire de la bureaucratie. Cette politique ambitieuse n'en est qu'à ses débuts ; il faut donc encore attendre quelques années avant de pouvoir l'évaluer véritablement tant au niveau social qu'économique.

Références et sources bibliographiques

- Rosenblatt, C., *Le Tiers Secteur au Royaume-Uni : historique, état des lieux et perspectives*, <http://www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/WPRU2013.pdf>, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Working Paper, 2013.
- *Pour la solidarité*, *Transition to Freedom : Un "tour d'Europe" des bonnes pratiques en matière d'insertion des détenus et ex-détenus*, <http://www.pourlasolidarite.eu/Transition-to-Freedom-Un-tour-d?lang=fr&retour=y>, consulté le 19/02/2014.
- Dick, N., *Navigating the criminal justice system*, <http://www.clinks.org/criminal-justice/guide-criminal-justice-system>, Série Do It Justice, Clinks : London, 2012.
- The European Organisation for Probation, *Summary information on probation in England and Wales*, http://www.cepprobation.org/uploaded_files/Summary%20information%20on%20England%20and%20Wales.pdf, consulté le 17/01/2014.
- London Probation Trust, *Who we are*, <http://www.london-probation.org.uk/who-we-are/>, consulté le 19/02/2014.
- Clinks, <http://www.clinks.org/>.
- Ministry of Justice, *Transforming Rehabilitation*, <http://www.justice.gov.uk/transforming-rehabilitation>, 2014, consulté le 14/02/2014.
- NPC, Clinks, *Ministry of Justice Data Lab*, <http://www.clinks.org/sites/default/files/MoJ%20Data%20Lab%20briefing.pdf>, consulté le 14/02/2014.
- Sur le partenariat *The Alliance* :
 - o Catch22, *The Alliance offender management*, <http://www.catch-22.org.uk/who-we-are/collaboration/the-alliance/>, consulté le 14/02/2014.
 - o Catch22, *Catch22's work to reduce offending in HMP Doncaster*, <http://www.youtube.com/watch?v=nBW1arle-CA%20HMP%20Doncaster>, YouTube, consulté le 19/02/2014.
 - o Serco, *Serco's Brenda Fraser receives High Sheriffs Award for putting 'Families First' at HMP & YOI Doncaster*, <http://www.serco.com/media/pressreleases/2012/highsheriffaward.asp>, consulté le 19/02/2014.
 - o ThisWayOutUK, *Families First - HMP & YOI Doncaster*, <http://www.youtube.com/watch?v=PPhMk39mECO>, YouTube, consulté le 19/02/2014.



Rue Coenraets, 66
1060 Bruxelles – Belgique

www.pourlasolidarite.eu
info@pourlasolidarite.eu

Tél. : +32.2.535.06.88

Fax : +32.2.539.13.04